

Bonjour,

Voici un rappel des nouveautés 2019 concernant les limites pour les dépenses d'automobile ainsi que les RTI restreints pour les grandes entreprises:

Limites pour les dépenses d'automobile

Vous trouverez ci-dessous un tableau résumant les limites relatives aux dépenses d'automobile qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. Finances Québec a annoncé le 1^{er} février 2019 qu'il s'harmonisait avec l'annonce du Ministère des finances du Canada. Vous remarquerez que seules les limites établies en fonction du km ont été augmentées afin de refléter la hausse du coût d'exploitation d'une automobile. Les limites de 2018 vous sont présentées à titre indicatif.

Description	Année civile 2019	Année civile 2018
Allocation au km déductible pour l'employeur* <ul style="list-style-type: none"> • Premiers 5 000 km • Excédent de km 	0,58 \$/km 0,52 \$/km	0,55 \$/km 0,49 \$/km
Taux prescrit pour le calcul de l'avantage imposable relatif aux frais de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> • Si l'emploi consiste principalement à vendre ou à louer des automobiles • Dans les autres cas 	0,25 \$/km 0,28 \$/km	0,23 \$/km 0,26 \$/km
Plafond de la valeur amortissable	30 000 \$**	30 000 \$**
Plafond mensuel déductible des intérêts lors de l'acquisition	300 \$	300 \$
Plafond mensuel déductible des frais de location (relativement à une des limites prévues dans la Loi)	800 \$**	800 \$**

* Pour les régions autres que Nunavut, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

** Plus TPS et TVQ

RTI restreints pour les grandes entreprises :

Nous vous rappelons que les restrictions liées à l'obtention d'un RTI pour les grandes entreprises sont graduellement éliminées depuis le 1^{er} janvier 2018. Ainsi, pour 2019, la TVQ qui est payée ou qui devient payable à l'égard des acquisitions de biens ou de services visés par les restrictions peut être incluse dans le calcul des RTI d'une grande entreprise, au taux de 50 % (25 % en 2018).

Pour toute question ou clarification, n'hésitez pas à contacter votre professionnel chez Joly Riendeau et Associé inc.

Bien à vous,

**Les professionnels de
Joly Riendeau et Associé Inc.**